



Ligue pour la Protection des Oiseaux

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 18 janvier

Fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs : La LPO satisfaite

CONTACTS

Michel Métais
05 46 82 12 34

Caroline Idoux
Attachée de presse
01 53 58 58 38
06 11 61 17 11
caroline.idoux@lpo.fr

Suite à l'arrêté pris par Monsieur LEPELTIER, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, le 17 janvier et paru au Journal Officiel de ce jour, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est plutôt satisfaite quant aux dates choisies pour la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs :

- fermeture de tout le gibier d'eau (canards, oies, limicoles y compris bécassines et vanneau) et de l'alouette des champs au 31 janvier ;
- fermeture de la chasse des Turdidés (4 grives + le merle) + 3 espèces de pigeons au 10 février ;
- Et la clôture de la chasse à la caille des blés, la bécasse des bois et les 2 tourterelles au 20 février.

PLUTÔT SATISFAITE, car pour la première fois, la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs respectera les réalités biologiques de la migration pré-nuptiale actuellement disponibles et reconnues par le monde scientifique.

Néanmoins, la LPO estime qu'une date de clôture unique de toutes les espèces au 31 janvier reste la meilleure solution.

Pour la première fois depuis plus de 15 ans, il est probable que s'installe enfin une trêve et que les arrêtés fixant les dates de chasse pour la saison 2004/2005 (ouverture et clôture) ne feront pas l'objet de recours contentieux des associations de protection de la nature devant les juridictions administratives.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



Retrouvez nos communiqués sur le site <http://www.lpo.fr>

Siège social national : LPO - Corderie Royale - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél : 05 46 82 12 34 / Fax 05 46 83 95 86

Association reconnue d'utilité publique – Représentant officiel de Birdlife International en France